

## **Compte-rendu de réunion**

### **Plan de Mobilité de Terre de Provence Agglomération – Associations handicaps**

**Mercredi 21 mai 2025**

#### **Personnes présentes**

- Caroline BOUCHARD – Chargée de développement territorial, Association Handitoit Provence
- Rayane BOURABRAB – Chargée de mission mise en relation des personnes en recherche de logements sociaux adaptés aux handicaps, Association Handitoit
- Nathalie ETHEART – Coordinatrice territoriale, Association Parcours Handicap 13 Pays d'Arles
- Anita BONUTTI – Référente accessibilité municipale, Association APF France handicap
- Paloma MAYRARGUE – Chargée de mission sur l'accès aux droits et l'accessibilité, APF France handicap
- Etienne COCHET – Chargé de mission Plan de Mobilité, Terre de Provence Agglomération
- Elodie GOUARDIN – Chargée d'études, Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance

#### **Ordre du jour**

**01 – Présentation du contexte du Plan de Mobilité de Terre de Provence**

**02 – Echanges autour des problématiques d'accessibilité du territoire et des besoins identifiés par les associations**

**03 – Identification des préconisations à inclure dans le plan d'actions du PDM, et au-delà, dans la fonction de Terre de Provence**

## 01 – Présentation du contexte du Plan de Mobilité de Terre de Provence

### Les objectifs réglementaires du Plan de mobilité (PDM)



- Répondre à l'obligation de réaliser un Plan de Mobilité en raison de l'inclusion de Terre de Provence dans l'aire d'agglomération d'Avignon ;
- Définir une stratégie et un plan d'actions intercommunal de mobilité pour **10 ans 2025-2035** (évalué au bout de 5 ans)
- Organiser les flux de personnes et de marchandises, ainsi que le stationnement, tout en réduisant la dépendance à la voiture individuelle au profit de modes de déplacements plus durables.
- Le PDM doit répondre à plusieurs objectifs généraux :

- Réduire le trafic automobile
- Favoriser les modes actifs et l'intermodalité
- Améliorer les mobilités quotidiennes (entreprises, scolaires...)
- Améliorer l'accessibilité aux principaux services pour tous
- Organiser une tarification et billettique intégrés
- Développer des parkings relais à proximité des gares et des entrées de ville (Loi Climat-Résilience)
- Favoriser l'usage de la voiture électrique par la réalisation des infrastructures
- Améliorer les conditions de franchissement des passages à niveau

16

### Le planning de l'étude



## 2024 – 2025

01

#### DIAGNOSTIC & ENJEUX

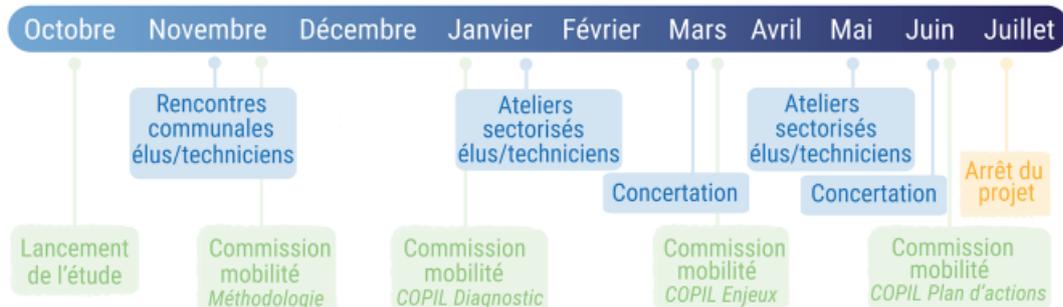
Intercommunal, communal et extra

- Analyse de données
- Relevés de terrains
- Entretiens avec les communes et partenaires

02

#### STRATÉGIE & PLAN D'ACTIONS

- Définition des actions et finalisation du document



19

2025 – 2026

03  
CONSULTATION DES PPA &  
ENQUÊTE PUBLIQUE

- PPA
- MRAe



Après avoir travaillé sur le diagnostic, les enjeux et la stratégie à mettre en œuvre, Terre de Provence s'applique désormais à élaborer un programme d'actions pluriannuel. C'est dans ce cadre que l'intercommunalité a sollicité les associations locales travaillant sur les questions de handicaps. A noter que plusieurs recherches ont été nécessaires pour repérer les relais locaux ; aucune association n'ayant été identifiée sur le territoire de l'EPCI, TPA s'est tournée vers l'Association départementale Parcours Handicap 13.

## 02 – Echanges autour des problématiques d'accessibilité du territoire et des besoins identifiés par les associations

- > L'Association Parcours Handicap 13 relève un manque de cheminements adaptés aux PMR depuis certains arrêts de transport collectif. C'est le cas sur la ligne régionale 707 entre Saint-Rémy de Provence et Eyragues par exemple. Au-delà de la mise en accessibilité des arrêts qui doit être réalisée par le gestionnaire du réseau, les cheminements dans les espaces ruraux sont parfois très éloignés des centres et pôles générateurs. Compte tenu de l'emplacement de certains arrêts, il est important de considérer une connexion piétonne sécurisée, adaptée aux PMR.
  - Il s'agit d'une action déjà identifiée par TPA dans le cadre des fiches actions, qui mérite d'être traitée de façon systématique : recensement des arrêts problématiques et recherche d'itinéraires sécurisés adaptés, puis programmation d'aménagements éventuels. Un travail à coordonner avec les différents gestionnaires de voirie : Région, Département, Communes, TPA.
- > Sur le volet des transports collectifs, les chauffeurs ne sont pas nécessairement formés à la gestion des PMR. Un problème récurrent reconnu sur de nombreux réseaux.

- > Parcours handicap 13 constate également que le territoire de Terre de Provence ne possède plus d'association adhérente depuis l'arrêt de l'activité de l'association « Un autre regard » sur Châteaurenard. Il en ressort donc une carence de relais local sur la problématique du handicap qui est pour le moment assurée dans une moindre mesure par les mairies et CCAS.
- > Des personnes en difficulté ont été identifiées sur le territoire ou sur les territoires voisins pour se rendre sur TPA. Ces personnes sont en situation de handicap et rencontrent des difficultés à se déplacer et à s'insérer dans la vie professionnelle. En effet, la principale difficulté résulte dans le fait qu'une fois sortie du parcours scolaire, où les transports sont organisés en conséquence, l'accès à un emploi s'avère être un véritable parcours du combattant.
- > Les associations évoquent également l'importance de penser à une bonne lisibilité des panneaux de signalétique qui doivent aider au guidage des personnes vers les équipements et services de mobilité (ex : sur les Pôles d'Echanges Multimodaux).
- > Dans le cadre du diagnostic du PDM, Terre de Provence a constaté l'absence de document stratégique comme les PAVE au sein de la plupart des communes. Cela ne les a pas empêchés de se saisir de cette problématique et de travailler depuis plusieurs années sur l'apaisement et la requalification des centres villageois notamment. Un travail à poursuivre et à systématiser pour que la culture du handicap soit pleinement intégrée dans la manière d'aménager les villages.

### **03 – Identification des préconisations à inclure dans le plan d'actions du PDM, et au-delà, dans la fonction de Terre de Provence**

- Travailler avec les différents gestionnaires de voirie et de transport pour assurer des connexions piétonnes sécurisées entre les pôles générateurs et les arrêts TC
- Veiller à avoir des bus équipés de rampes PMR et d'une information adaptée
- Mettre en place, et de façon régulière, des formations-sensibilisation des chauffeurs (gestion de l'accès aux cars), des services techniques des mairies et de TPA (mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Porter et coordonner la problématique du handicap et de l'accessibilité du territoire avec les différents acteurs : identifier les partenaires, inciter les communes qui ne l'ont pas encore fait à mettre en œuvre un PAVE et à faciliter l'accès aux places PMR au sein des cœurs de villages
- Réflexion autour de la mise en œuvre d'un guichet unique pour avoir connaissance des personnes en situation de handicap sur le territoire, connaître leurs besoins et les accompagner dans la recherche de solution de mobilité adaptée
- Intégrer la problématique du handicap dans l'ensemble des fiches actions du PDM (ex : aménagement des PEM, développement d'une offre de transport collectif, etc.)

## **Suites aux échanges**

- Terre de Provence transmet aux participants un accès au téléchargement des éléments suivants : le diagnostic, la stratégie et les pistes d'actions (qui évolueront après cette période de concertation).
- Sollicitées en amont de cet échange, les associations avaient portées à connaissance de leurs adhérents le lancement du Registre numérique mis en place dans le cadre de la démarche du PDM. Les quelques retours des usagers ont ainsi pu être considérés par TPA.
- Terre de Provence apportera également des précisions quant à la représentation attendue dans le cadre du Comité des Partenaires qui se réunira prochainement.
- Les associations transmettront les éléments quant aux formations-sensibilisation qu'ils proposent ainsi qu'un fichier portant à connaissance les personnes en situation de handicap sur le territoire de TPA. Le programme de formation "sensibilisation au handicap" sera transmis et Terre de Provence sera également convié à une journée de sensibilisation le 20 Novembre 2025 à l'attention des CCAS du territoire sur le sujet du handicap.